



Cabinet de la Préfète déléguée  
pour la défense et la sécurité

Metz, le 1<sup>er</sup> mars 2018

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 2

### **ÉPISODE NEIGE / PLUIES VERGLAÇANTES LEVÉE DES LIMITATIONS, INTERDICTIONS ET RESTRICTIONS DE CIRCULATION POUR LES POIDS LOURDS DE PLUS DE 7,5 T JEUDI 1<sup>ER</sup> MARS 2018**

L'amélioration des conditions météorologiques et de circulation permet de lever, dès 12h00, les restrictions de circulation des poids lourds de plus de 7,5 tonnes mises en place en Côte d'Or et dans les Vosges.

Les 300 camions stockés sur les aires dédiées sont autorisés à reprendre la route à 12h00.

A 12h00, l'interdiction de dépassement des poids lourds et la limitation de vitesse à 80 km/h sur les autoroutes et routes nationales sont levées dans les départements 10, 21, 39, 52, 58, 71 et 89.

Elles sont maintenues jusqu'à 16h00 dans les départements du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort compte-tenu des risques persistants de pluies verglaçantes en début d'après-midi.

La plus grande prudence doit être adoptée si vous êtes amenés à circuler dans ces secteurs.

La préfecture de zone appelle d'ores et déjà à la plus grande vigilance pour la journée du 2 mars 2018, où de nouveaux épisodes de pluies verglaçantes sont attendus.

Consultez les prévisions météo et tenez-vous informés des conditions de circulation.

**Contact presse :** Valérie MULLER – 07 88 84 80 88



@prefetzoneest  
@COZ\_EST